



*Elections CMCAS
de novembre 2017*



Voter aux élections CMCAS, malgré l'interdiction des listes SUD

La CCAS, un CE pas comme les autres

La gestion des œuvres sociales et culturelles par les organisations syndicales, via les Comités d'Entreprises (CE), est une spécificité française qui trouve des fondements dans l'immédiat après-guerre dans un contexte de forte tension sociale : issus du programme du Conseil National de la Résistance, ces CE ont été mis en place en 1945, comme solutions de compromis face aux revendications des salariés de plus en plus nombreux quant au contrôle de leurs entreprises. La gestion des « œuvres sociales et culturelles » par les CE prenant la suite des « œuvres patronales » mises en place au XIXe siècle et au début du XXe par des patrons d'industrie.

La loi ne prévoit pas de minimum pour le financement de ces activités socioculturelles. La seule obligation qui pèse en la matière sur l'employeur est de ne pas verser au CE un budget inférieur à ce que l'entreprise consacrait aux « œuvres sociales » avant la création de celui-ci. En clair, là où ces œuvres existaient, leur financement a été pérennisé ; là où elles n'existent pas encore, les salariés doivent négocier.

Aujourd'hui, ce financement s'élève en moyenne à 1 % de la masse salariale brute sur l'ensemble des entreprises. Mais il recouvre de très fortes disparités : il est bien souvent inexistant, surtout dans les petites entreprises et le secteur des services et parfois plus important dans les grandes entreprises.

Dans les IEG

La mise en place de la Caisse Centrales des Activités Sociales (CCAS) des Industries Electriques et Gazières (IEG) remonte à la nationalisation du secteur de l'énergie en 1946. C'est à cette époque que l'attribution du fameux « 1% » du chiffre d'affaire de l'entreprise, alors publique, aux *Œuvres Sociales*, ainsi que la gestion de celles-ci par les seules Organisations Syndicales représentant le personnel ont été décidées et actées par la loi.

Ces modalités constituent une exception, tant sur le budget ¹ que sur son mode de gestion : les « Actions Sociales et Culturelles » sont généralement gérées par les Comités d'Entreprise où siègent non seulement des représentants du personnel, mais également ceux de la Direction. La CCAS s'occupe actuellement de 652 000 bénéficiaires, dont environ 146 500 actifs, 154 000 pensionnés, et 351 500 ayants droit.

¹ environ 1% du *chiffre d'affaire* (la référence au chiffre d'affaire ayant été revue dernièrement), au lieu des 1% moyens de la *masse salariale* pour les autres entreprises

Sud-Energie interdit de participation aux élections

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nous ne présentons pas de listes à ces élections. **La raison en est simple : la Direction et les autres Organisations Syndicales nous l'ont interdit.**

En effet, l'accord électoral signé par les organisations syndicales « représentatives » de la branche permet le rejet des listes Sud (tous les projets d'accord précédents comportaient cette même interdiction).

Cette exclusion fait des IEG une exception car dans le droit commun, les activités sociales sont gérées par le Comité d'Etablissement, pour lequel toutes les organisations syndicales constituées peuvent se porter candidates depuis la loi de 2008.

Ainsi, à la R&D (et dans tous les établissements des IEG où Sud est présent, représentatif ou non), vous pouvez voter pour Sud pour les élections au Comité d'Etablissement, mais pas pour celle du Conseil d'Administration de notre CMCAS, au titre que celle-ci est rattachée à un périmètre sur lequel Sud-Energie n'est pas considéré comme représentatif (départements 77, 78, 91).

Cette interdiction d'accéder aux élections constitue, malgré des règles plus favorables dans le droit commun, est pour nous un déni de démocratie.

Quelques revendications que nous aurions portées ... si nous avons pu nous présenter

- **Pour défendre la CCAS**

Malgré ses imperfections, la CCAS constitue un acquis social important, un outil de redistribution des richesses, d'accès à la culture et aux vacances pour tous, un lieu de partage et de création de collectif dans une société de plus en plus individualisée. Comme tout acquis social, il est aujourd'hui durement attaqué par le Gouvernement et nos directions. Son budget a déjà connu une chute de 20% en 5 ans.

Il est également attaqué dans sa nature par certaines organisations syndicales qui voudraient le réduire à un ensemble de chèques cadeaux, en lui faisant perdre sa dimension redistributive et collective : les activités sociales ne sont pas une simple part de notre salaire : c'est une part de salaire socialisée.

La CCAS a besoin d'être défendue !

- **Pour une gestion transparente et démocratique de la CCAS, sans céder à l'individualisme**

Il est indiscutable que transparence et démocratie ne sont pas toujours au rendez-vous. Le procès initié en 2004, qui a duré 10 ans, a abouti à des condamnations pour détournement d'utilisation du budget de la CCAS, et cette affaire a vraisemblablement pesé sur la mobilisation contre la privatisation d'EDF à l'époque.

Plus localement, nous ne sommes jamais parvenus, malgré nos efforts, à obtenir la transparence sur la composition du prix du repas dans les restaurants d'entreprise de la CCAS.

D'autres critiques pourraient certainement être apportées dans d'autres domaines. Mais elles doivent conduire à améliorer le système, et non à la détruire et à céder à l'individualisme.

Nous sommes favorables à ce que les moyens consacrés aux « séjours vacances » bénéficient en priorité aux plus petits salaires, via une contribution progressive en fonction du revenu. De même que la CCAS consacre une partie de son budget à financer des activités culturelles « alternatives » nous paraît normal. Par exemple, nous assumons de préférer voir subventionner des places de petits théâtres ou cinémas indépendants d'art et essai plutôt que de grands groupes type UGC ou des spectacles à gros budget bénéficiant déjà d'une forte couverture médiatique.

Mais cela peut conduire à des mécontentements. La seule réponse doit être une place prépondérante laissée aux usagers pour définir collectivement les choix, par exemple sur la billetterie.

L'expérience des clubs fonctionnant sur les sites pendant la période méridienne est un exemple : elle favorise l'implication de tous et conduit à une gestion satisfaisante de ces activités, à des tarifs intéressants.

- **Pour l'accès des salariés sous-traitants aux prestations de la CCAS**

Les salariés des entreprises sous-traitantes, qui participent pourtant au chiffre d'affaire de nos entreprises au même titre que les agents et qui ont souvent les plus bas salaires, sont totalement exclus des prestations offertes par la CCAS : vacances, cantine ...

Leur donner cet accès est pour nous une priorité.

- **Pour un débat à plus long terme sur une gestion plus égalitaire des activités sociales**

Il nous semble essentiel de conserver cet acquis que représente le financement par les entreprises des activités sociales et de le faire évoluer vers une gestion par les salariés plus coopérative.

Comment préserver l'indépendance syndicale et faire en sorte que le budget des Activités Sociales ne devienne pas un moyen de pression sur ces derniers, comme cela peut être le cas lorsque ce budget est octroyé par l'employeur mais géré par les syndicats ? Faudrait-il ouvrir les élections à des listes indépendantes des syndicats ?

Au-delà, comment étendre cet acquis à tous, salariés des grandes comme des petites entreprises, chômeurs, précaires, artisans, étudiants, etc. ? Comment faire en sorte que l'accès à la culture et aux vacances deviennent des droits universels ?

Faudrait-il envisager la création d'une caisse interprofessionnelle dédiée aux activités sociales, à l'image des caisses « santé » et « retraite », financées par une cotisation sociale dont le taux devrait être imposé à l'employeur, avec une gestion par les représentants des salariés à différents échelons - ville, département, etc. ?

Peut-on imaginer d'autres systèmes pour permettre un accès à tous aux activités sociales ?

Nous considérons que ce débat sur l'avenir de la gestion des activités sociales doit avoir lieu au niveau interprofessionnel, avec l'ensemble des salariés. Mais dans l'objectif d'un système encore plus solidaire !

Pour ces élections, qui auront lieu par vote électronique entre le 16 et le 22 novembre,

SUD Energie vous invite à voter pour les listes qui portent une conception solidaire et participative des activités sociales.